

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et recueils de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
À PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DEBUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 20 août 1847.

Le *Courrier de Lyon* persiste à soutenir que les scandales que la France déplore n'ont rien qui doive surprendre, que ce sont des faits naturels qui ne doivent étonner personne, et, pour qu'on ne pense pas que nous changeons le sens de ses paroles, nous croyons devoir les citer textuellement :

« Nous avons soutenu, dit-il, nous soutenons encore, que la corruption dont on fait tant de bruit aujourd'hui a existé dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les régimes. Nous croyons que la seule nouveauté en tout ceci, c'est le scandale, et que le scandale résulte tout simplement de la publicité donnée depuis quelque temps à des faits de ce genre. »

D'où il résulte que le pays a tort de se récrier contre les dilapidations qui se font jour de toutes parts, qu'il serait beaucoup mieux d'en prendre son parti et de n'attacher à tous ces faits de corruption aucune importance ; car à quoi bon s'inquiéter d'un état de choses qui a toujours existé dans tous les temps et dans tous les pays ? C'est, en vérité, s'agiter dans le vide et chercher la pierre philosophale. Mieux vaut donc ne pas prendre tant de souci et s'endormir chaque jour dans la plus douce quiétude ; ce qui revient à ceci : Laissez faire les voleurs ; vous savez bien qu'il y en a eu dans tous les temps et dans tous les pays.

Nous avons, à la vérité, fait remarquer au *Courrier de Lyon* qu'il y a certaines époques dans l'histoire de notre pays où les voleries ont été plus ou moins réitérées, qu'on a dû y apporter parfois des remèdes violents, et qu'après l'emploi de ces remèdes on voyait refluer le respect de la fortune publique. Sous l'administration de Sully on ne volait pas autant, ce nous semble, que sous la Régence. Sous la Restauration, et c'est une justice que nous devons lui rendre, on ne parlait pas sans cesse de pots-de-vin, comme on le fait de nos jours.

Le mal est devenu général ; c'est une plaie hideuse qui s'étend sur toutes les administrations. Les employés honnêtes sont devenus des exceptions, tandis que sous l'Empire et sous la Restauration c'était le contraire. La cause de cette perturbation, il faut bien le reconnaître, est toute politique ; on a fait servir les fonctionnaires publics à manipuler les élections, on leur a ainsi donné un pied dans les ministères, et ils en abusent.

Cette situation est évidemment exceptionnelle, et, quoi qu'en dise le *Courrier de Lyon*, elle sera toujours considérée comme une nouveauté étrange et anormale, comme une plaie qu'il faut s'empresse de guérir, si on ne veut pas que l'ordre social tout entier se décompose.

Nous ne reviendrons pas sur les causes de toutes ces concussions ; elles se rattachent évidemment au système politique qu'on a tant préconisé dans ces derniers temps. On a voulu gouverner en sens inverse du sentiment national, et l'on a mêlé l'administration à la politique ; on a eu besoin des services des employés de toutes conditions, et ces services ont assuré l'impunité à beaucoup d'entre eux. C'est ce qui explique comment Lagrange, malgré ses déprédations, n'a pas cessé d'être employé, et comment il a vu briller sur sa poitrine l'étoile de la Légion-d'Honneur ; on le soutenait parce qu'on

avait su utiliser son zèle, et qu'il avait sans doute donné des preuves de dévouement dans certaines occasions critiques.

Tant que la politique fera invasion dans l'administration, il en sera toujours ainsi, et les services réguliers et honnêtes seront méconnus, tandis que les services honteux assureront l'impunité et donneront des droits à des récompenses honorifiques. Ajoutez à cela l'impulsion qu'on a donnée aux intérêts matériels, l'excitation aux frivolités qu'on a encouragée, et vous comprendrez les nombreux scandales qui nous débordent. Vous niez l'étendue du mal, mais regardez donc autour de vous, et vous serez obligés de convenir qu'il a un caractère général et profond qu'il n'a jamais eu à un pareil degré sous les gouvernements précédents.

Si demain un tribunal d'enquête se constituait dans chaque département pour écouter toutes les révélations qu'on pourrait faire, si on voulait enfin attaquer la corruption corps à corps, vous verriez alors quelle est son étendue. Vous aimez mieux la nier que la constater, et nous le comprenons : elle est un résultat de la politique que vous soutenez.

Le *Courrier de Lyon* ne veut pas qu'on argumente de toutes ces turpitudes contre le ministère ; si cela continue, il demandera qu'on laisse les banques sans poste de sûreté et que les serrures soient ôtées des caisses publiques. Comment ! on presse les citoyens par d'odieuses concussions, on fait payer des sommes énormes à tous ceux qui font des réclamations, on vole sur le pain des soldats, sur les vivres des malades, sur les aliments des prisonniers, on bat monnaie en faisant des procès-verbaux de volerie que rien ne justifie, ces procès-verbaux sont suivis ou abandonnés arbitrairement, et vous voulez que le ministère qui tolère tout cela n'en soit pas atteint ! vous voulez qu'on ne lui demande pas compte des sommes gaspillées ou extorquées ! Où vivons-nous donc, et quelles étranges maximes veut-on faire prévaloir ? Sans doute on pourrait atténuer les reproches qu'on adresse au ministère, si on le voyait prêt à sévir contre les coupables, si, éclairé par tous les scandales qui nous affligent, il procédait à une épuration sérieuse des agents tarés que l'on sait vivre splendidement par des moyens de concussion ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'occupe. Quand il poursuit, c'est qu'il a la main forcée ; autrement, il résiste aux indices les plus graves, il méconnaît les présomptions les plus accablantes. Aussi tombera-t-il sous le poids de la réprobation publique, car nous sommes persuadés que l'abus de la corruption le renversera. Les sophismes des journaux conservateurs n'empêcheront pas la vérité de se faire jour ; on aura beau dire qu'il y a eu dans tous les temps des prévaricateurs et des concussionnaires, on n'en sera pas moins convaincu qu'à aucune époque ils n'ont été en aussi grand nombre que maintenant.

Les électeurs indépendants du 4^e arrondissement de l'Isère se proposent de donner leurs suffrages à M. Pierre Jourdan, frère de M. Jourdan, récemment décédé. Nous n'avons pas besoin de dire que nous aurions désiré que les électeurs indépendants de cet arrondissement fissent choix d'un candidat d'une opinion plus tranchée. Ils n'ont pas cru pouvoir le faire par des motifs que nous concevons, mais que nous trouvons empreints d'une trop grande prudence.

La lutte, à ce qu'il paraît, sera circonscrite entre M. Pierre Jourdan et M. Bert. M. Bert est depuis long-temps connu par son dévouement sans bornes au ministère ; il a voté constamment pour lui quand il a siégé à la chambre. M. Jourdan, qui l'a remplacé, a voté avec l'opposition. Si son frère est nommé, il votera aussi contre le ministère et continuera le mandat qui avait été confié à son frère dans le sens que celui-ci lui avait donné. C'est d'ailleurs ce qui résulte d'une circulaire électorale qui nous est adressée par le comité électoral de l'opposition.

Que les électeurs qui sont las de la corruption qui nous déborde, et qui ne veulent pas qu'on maintienne au pouvoir des hommes qui ne veulent rien accorder aux réformes utiles qu'on réclame de toutes parts, choisissent M. Jourdan, puisqu'il est décidé à appuyer l'opposition progressiste de ses votes et à lui donner son concours.

Le 4^e collège a eu jadis pour le représenter le regrettable Garnier-Pagès. Dominé trop long-temps par l'influence dissolvante de M. Pellenc, il tend à reconquérir son indépendance ; nous pensons qu'il y parviendra, et, le cas échéant, il ne ferait pas défaut à ses anciennes inspirations démocratiques.

(CORRESPONDANCE DU CENSEUR.)

Genève, le 18 août 1847.

Vous connaissez le résultat des élections municipales, une majorité considérable en faveur de l'opinion radicale ; il n'y a pas eu un conservateur nommé. Il était désespérant de lutter contre un adversaire si faible. Ce parti s'est fait un grand tort par l'importance qu'il a cherché à donner aux élections du consistoire, qu'on lui a littéralement abandonnées. Notre succès est donc en partie dû à l'organe des conservateurs, qui, plus que jamais, appuie de sa voix étique la ligue, les jésuites, et donnerait plutôt la main à l'étranger qu'à la démocratie telle que nous l'entendons. On a compris que la seule politique possible pour sortir du dédale où nous sommes était celle des 12 et 2/2 états formant la majorité de la diète ; on a compris qu'un seul canton faiblissant, nous tombions dans une anarchie affreuse, et que c'était le moment de dire à notre gouvernement : Allez en avant, la nation est derrière vous.

Il semblerait donc que conservateurs et ultramontains se sont ligüés pour nous crier : Finissons-en, ou la Suisse est perdue. La majorité de la diète n'était pas encore sûrement acquise aux mesures d'exécution, un ou deux états flottaient encore ; le ton provoquant des députés de la ligue a tranché la question. Tout fait espérer une prompt solution.

Maintenant, l'obtendrons-nous pacifiquement ou en mettant une armée fédérale sur pied ? La réponse est facile. Le Sonderbund a fait trop de fanfaronnades pour reculer devant des notes ou des sommations. Les troupes seront mises sur pied, je le crois fermement ; mais il se peut qu'on ne tire pas un coup de fusil. Les hommes qui gouvernent les cantons jésuites désertent, ou les libéraux de ces cantons, se sentant appuyés par la confédération, les forceront à quitter le pays. Si, contre toute attente, les populations étaient assez éternelles pour n'oser soulever l'étendard de la Suisse avancée, et que la lutte commençât, — d'un côté la révolte, de l'autre le droit ; là des troupes indisciplinées, sur lesquelles nos ennemis ne pourraient compter, mais que le fanatisme de quelques hommes entretient sous les armes ; ici une armée organisée, ayant le courage froid que donne la conviction, — le résultat ne serait pas douteux.

Quant à la marche à suivre, elle est toute tracée. La diète va bientôt avoir épuisé la circulaire instructionnelle. La question des jésuites en forme un des derniers paragraphes. Elle sommera sans doute Lucerne de les renvoyer, et se séparera ayant établi clairement la position et laissant ses pouvoirs au vorort. Une fois arrivés à cette halte, la dernière étape est entre bonnes mains. En supposant même de la faiblesse de la part de cette autorité, le grand-conseil bernois serait là, et derrière ce conseil les populations qui plus que jamais sentent qu'il faut en finir. Aussi ne s'endorment-elles pas, et dimanche une démonstration a dû avoir lieu dans la petite ville de Bienne ; on y attendait plus de 15,000 individus des environs.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 21 AOUT 1847.

L'HÉRITAGE ET L'HÉRITIÈRE.

(SUITE ET FIN.)

Tout haletant de sa course précipitée, il essaya de reprendre haleine ; mais à mesure que son agitation se calmait, que ses artères battaient moins vite, que son cœur palpitait moins fort, il perdait beaucoup de son assurance, et se demandait avec anxiété comment il allait reprendre sa parole à sa vieille fiancée.

— Ah ! vous voilà donc, mon beau capricieux ? dit M^{lle} de Nohan en se tournant vers lui. Venez-vous faire votre paix ? Allons, je suis bonne, et je ne vous tiendrai pas rigueur, à condition... que vous m'obéirez.

— Mademoiselle... balbutia Adolphe, je venais vous parler de choses plus sérieuses.

— Quoi de plus sérieux que la fantaisie d'une femme, d'une fiancée... Mais, vous le voyez, cautions. Asseyez-vous là près de moi, j'écoute.

Elle attendit quelque temps. Adolphe lustrait son chapeau avec un soin particulier et n'entamait pas la conversation.

— Eh bien ! mais... qu'avez-vous donc ? Pourquoi gardez-vous le silence ? J'attends.

— Pardon, mademoiselle... mais, dans notre position, il faut surtout de la franchise ; et, quand il s'agit d'une union qui doit être éternelle, il vaut mieux s'expliquer avant...

— Que se disputez-vous après... C'est juste. Eh bien ?

— Eh bien ! j'avouerai que plus je m'interroge, et moins je me crois capable de vous rendre aussi heureuse que vous le méritez.

— Quelle folie ! Excès de modestie, mon cher Adolphe ; moi je suis bien persuadée que vous ferez un excellent mari. Il y aurait là vingt prétendants, que ce serait vous que je choiserais.

Adolphe fit une grimace qui pouvait, à la rigueur, passer pour un sourire de remerciement.

— Vous êtes bien bonne, dit-il ; mais, je me connais... mon caractère est bizarre.

— Ah ! quelle calomnie ! vous avez un caractère charmant, de ceux que j'aime précisément, une grande égalité d'humeur.

— C'est ce qui vous trompe, dit vivement Adolphe. Ainsi, sans motif, je suis parfois d'une gaieté folle, et, l'instant d'après, impatient, irritable.

— J'adore ces nuances, cette variété dans le caractère... cela rompt la monotonie du ménage... et le nôtre servira de modèle, j'en suis certaine.

Le malheureux Adolphe essaya la sueur qui mouillait son front ; il se cherchait des vices qui pussent désenchanter la vieille fille.

— Mais peut-être, vous qui êtes habituée à la solitude, trouvez-vous que mon goût pour le monde, pour ses plaisirs, n'est pas d'accord avec vos idées et contrarierait vos convenances.

— Au contraire, je suis folle du monde. Je le fuyais parce que j'étais seule, sans chaperon et sans guide...

Adolphe la regardait en dessous minauder cette phrase de pensionnaire.

— Mais, continua-t-elle, une fois mariée, appuyée au bras de mon mari, je pourrai enfin connaître ces plaisirs que j'ai tant rêvés, et que je n'ai fait qu'entrevoir.

— Sans doute... sans doute... mais, par suite de cette bizarrerie dont je vous parlais tout-à-l'heure, il m'arrive fréquemment de quitter Paris au moment le plus brillant de la saison, et d'aller m'enfermer dans une solitude absolue.

— Ah ! c'est étrange comme nous avons les mêmes idées. Je trouverais charmant de m'arracher ainsi brusquement au monde, au bruit, au mouvement, pour me trouver dans une solitude pleine de silence.

Adolphe avait envie de se briser la tête contre les murs.

— Enfin... Mademoiselle... j'ai pensé que vous vous croiriez en droit d'exiger de l'amour de votre époux ; j'espérais qu'un jour cet amour viendrait...

— Et il n'est pas venu ?... Eh bien ! tant mieux ! Monsieur. En ménage, une bonne et solide amitié est bien préférable à la fougue amoureuse, feu de paille qui s'éteint si rapidement ; et pourvu que vous n'ayez pas d'amour pour une autre...

— Hélas ! Mademoiselle, c'est que précisément...

— Vous en aimez un autre !... Ceci devient sérieux... c'est sans doute à Paris que vous avez éprouvé cette grande passion ?

— Non, Mademoiselle ; c'est ici même.

— Ici ? mais je ne vois que moi...

— Et... votre nièce ?

— Laure !... une enfant... Mais vous n'y songez pas ; elle n'a rien, absolument rien, et vous comprenez que, du moment qu'elle m'enlèverait mon époux, mes projets seraient singulièrement modifiés, et que la dot que je lui ai promise...

— Et qu'importe sa dot, Mademoiselle ? Gardez tout votre or, et donnez-moi Laure pour femme, si elle y consent ; je vous bénirai du fond du cœur. Je suis jeune ; avec du travail j'acquiescerai du talent. Je suis amoureux ; Laure sera heureuse d'abord, ensuite je la ferai riche. Avec un tel but devant les yeux, que j'aurai de courage !

— Ah ! le pauvre ménage que cela fera ! s'écria M^{lle} de Nohan avec son infernal rire moqueur. Et si vous alliez échouer ?

— Je ne le crains plus ; Laure m'inspirera.

— Pauvre garçon ! quelle folie ! Mais, après tout, cela vous regarde.

En ce moment, Laure et M. de Larnac entrèrent.

— Approchez, ma nièce, approchez, dit M^{lle} de Nohan. Voici M. Adolphe de Mirmont qui vient de me déclarer fort nettement qu'il ne fait nul cas de ma fortune ni de ma personne, et qu'il met à vos pieds sa jeunesse, son amour et ses espérances... mince bagage, en vérité !

— Est-il possible ! s'écria Laure avec une joie naïve. Vous m'aimez, Monsieur Adolphe !... vous me préférez à ma tante !...

— Laure, je n'attends qu'un mot de vous pour être le plus heureux des hommes, et si vous ne craignez pas de partager l'humble existence de l'artiste... si vous n'êtes pas effrayée de cette médiocrité que mon amour espère changer en une vie plus brillante...

— Ma tante... murmura la jeune fille, qui, toute tremblante, semblait chercher quelqu'un qui répondit pour elle, et dit toute sa joie.

— Eh ! mais, ma nièce, dit l'impitoyable vieille, ce n'est plus moi qu'on demande en mariage ; répondez vous-même.

— Monsieur Adolphe, dit Laure toute rougissante et baissant ses beaux yeux, je suis heureuse et fière de votre amour. Puisse tout le mien vous récompenser de m'avoir choisie, moi l'orpheline sans fortune !... Voici ma main.

— Ah ! je suis riche à présent ! s'écria Adolphe fou de joie.

— Les ingrats ! dit M^{lle} de Nohan, se tournant vers M. de Larnac. Vous le voyez, ce jeune homme que je voulais faire millionnaire me dédaigne ; tout mon or et mes billets de banque n'ont pu cacher à ses yeux mes rides et mes cheveux blancs. Allons, décidément, je mourrai vieille fille.

— Mademoiselle, dit Adolphe avec embarras, croyez que...

— Et cette enfant, continua M^{lle} de Nohan, cette enfant que j'ai élevée, que je voulais doter, qui, ce matin encore, m'assurait qu'elle ne voulait pas me quitter, m'enlève sans remords mon dernier fiancé.

— Mais, ma tante...

— Allons, voyons, ne te trouble pas ainsi, enfant ; ne baisse pas tous les deux la tête honteux de votre bonheur ; répétez bien haut que vous êtes heureux, ravis... Mon Dieu ! j'ai voulu que tout ceci arrivât.

— Que dites-vous ?

— Écoutez-moi. Votre oncle ne vous connaissait pas et ne vous aimait guère, sous prétexte que votre père avait follement dissipé tout ce qu'il possédait. Or, comme beaucoup de vieillards, il faisait justice à sa manière. Votre père vous avait laissé sans fortune ; lui, il vous déshéritait, de peur qu'un jour peut-être vous ne fissiez comme votre père. Ce fut Laure qui devint son unique héritière. Moi, je fus indignée d'abord de l'abandon où l'on vous laissait ; d'un autre côté, je tremblais qu'on n'épousât ma nièce pour ses millions. Il me prit envie de supposer au mourant une bonne et utile volonté. Je vous fis écrire qu'il avait exigé que M^{lle} de Nohan vous prit pour mari, et je me substituai à elle pour vous amener au point où vous êtes.

* Voir le Censeur d'hier et d'avant-hier.

Si la diète, du reste, ne se montrait pas ferme, il est plus que probable qu'elle serait impuissante à empêcher une expédition de la part des cantons frontières de Lucerne, trop exaspérés pour se payer de mots. Les trois quarts de la population suisse veulent la dissolution de la ligue, le renvoi des jésuites et la révision du pacte, et nous obtiendrions tout cela, en dépit de l'étranger, ou bien nous péririons.

Voilà le programme du radicalisme dans les questions du moment; quant aux conservateurs, ils n'en ont pas. Ils voudraient, je pense, le *statu quo*, mais ils se gardent bien de dire comment ils l'obtiendraient; aussi déraisonnent-ils à qui mieux mieux. Les uns abandonnent les jésuites, mais prétendent qu'on n'a pas le droit de dissoudre la ligue, qui n'existe qu'en vue des corps francs; les autres voudraient que la diète allât se mettre à genoux devant les cantons du Sonderbund pour les prier de se dissoudre, convaincus, disent-ils, qu'ils s'empresseraient de le faire; d'autres encore iraient volontiers se ranger sous les drapeaux de Lucerne en haine du radicalisme et pour le détruire; tous enfin, pénétrés de leur impuissance, clabaudent et déversent leur fiel sur les hommes et sur les choses, ne sachant plus à quelle planche attacher leur salut, mais en tombant criant à pleins poumons qu'ils sont seuls capables, seuls à même de mener à bon port la barque du pays. Du moment que la paix sera rétablie, ils sont perdus comme parti: ils ne vivent, comme en France, que de ce qui la trouble. Bâle les représente encore en diète cette année, mais il est toujours seul à voter ses propositions.

Voilà donc où nous en sommes; chacun s'occupe de politique; nous sommes toujours de piquet.

On a reçu dimanche le vote de notre député dans la question des propositions de la commission; il a très bien relevé les paroles de M. Guizot; il a été jusqu'à lui donner des conseils, pour parodier sa politique, qui, certes, n'en avait pas besoin.

Le discours de Rolliet a été beaucoup goûté ici.

On vient d'afficher les arrêtés de la diète concernant le Sonderbund.

Les électeurs municipaux ont nommé dimanche leurs maires. Hoffmann a obtenu 23 voix de plus que Dupan pour la commune du Petit-Saconnex. Aussi c'a été une fête générale aux Paquis, à Saconnex, au Grand-Pré. Les coups de boîtes ne discontinuèrent pas. A Carouge, ils se sont servis du canon. Fontanel (libéral) y a été nommé maire.

CRÉATION DU FUTUR JOURNAL CONSERVATEUR.

Aujourd'hui il ne s'agit pas seulement de réorganiser un ministère conservateur et de donner un simulacre de satisfaction à l'opinion publique. Il faut encore créer des organes à la politique conservatrice, si piteusement délaissée et conspuée par la *Presse*. C'est vers ce but que tendent les vœux des fidèles. L'histoire de cette création laborieuse est des plus intéressantes, et je vous demande la permission de la narrer.

Grâce aux efforts acharnés de M. Muret (de Bort), une réunion de purs conservateurs eut lieu naguère dans les salons de M. François Delessert. L'assemblée se composait de pas mal de satisfaits, tous plus célèbres et surtout plus populaires les uns que les autres. C'étaient le duc d'Elchingen, le comte Dumas, le comte de l'Aigle, le comte d'Haussonville, le comte de Morny, le comte de Ségur, le marquis du Roure, le noble marquis de La Fressange, grand capitaliste, le vicomte d'Haubersart, le vicomte de Saint-Aignan, le vicomte Paul Daru, les barons de Maingoval, de Berthois, de Saluane et Duprat, le général Paixhans, le colonel Cerberr, MM. Genty de Bussy, Moulin, Lavielle, Henri Lacaze, Garcias, d'Intrans, de l'Espée, Laurence, de Loyne, de Salles, Dozon, Joseph Perrier, Mahul en chair et en os, Délebecque, Humann, Béhic, Bignon, Roux, Quesnault, Delangle, Janvier, Poule, Debelleye, Chégaray, Darblay, Vuitry, Locquet, Vitet, Roulland, Meilheurat, Beudin, Terme, Saglio, Pascalis, Maynard, Thil, Dessauert, Tesnières, Vatout, Carayon-Latour, et quelques autres illustrations dont les noms m'échappent.

Après avoir développé les motifs de politique transcendante qui nécessitent la fondation d'un journal conservateur, M. Muret (de Bort) pose la question de savoir si, pour simplifier et faciliter cette œuvre difficile, il ne convenait pas de s'agréger les éléments de l'*Opinion*, autre journal conservateur projeté, qui avait déjà réuni cent écus en bonnes valeurs et réalisé son prospectus. Ce spécimen fut lu; mais le mot *progrès* s'y trouvant enfoncé au milieu des professions de dévouement à la politique soutenue par la majorité, et sur l'observation d'un membre que deux zéros n'avaient jamais formé une unité, on renonça à s'appuyer sur l'*Opinion*, inventée cependant par MM. de Combarel, Lerminier, Gorge et Riffault, ancien secrétaire de M. le comte Léon, circonstance qui pouvait faire craindre des intelligences dangereuses avec le sang impérial.

On se demanda ensuite si le fameux article du *Journal des Débats* sur la stérilité phénoménale de la dernière session ne serait point la conséquence des ombrages que le projet de créer un nouveau journal conservateur avait donnés à M. Bertin, et si l'on ne serait pas plus habile et plus utile d'accorder 500,000 fr. à la feuille de la rue des Prêtres, à la condition qu'elle abaîsserait son prix d'abonnement à 40 fr., de manière à se propager largement dans le pays et à faire à la *Presse* une concurrence redoutable. Cette proposition incidente, combattue par M. Muret (de Bort), rencontra de nombreux contradicteurs, et l'assemblée revint à la question préalable: Y a-t-il lieu d'ouvrir une souscription tendant à fonder un journal conservateur pur?

M. François Delessert se prononça pour l'affirmative, déclarant que le temps où les journaux ministériels pouvaient vivre de leurs propres ressources était radicalement passé. Mais l'honorable banquier, ex-propriétaire du *Bonhomme Richard*, ajouta qu'il avait déjà éprouvé tant de mécomptes, qu'il était décidé à ne verser sa quote-part que lorsque tous les autres versements seraient effectués.

Le marquis de la Valette se lève, et, pour toute réponse, annonce, avec la majesté chorégraphique qu'il distingue, qu'il souscrit pour 10,000 fr. et qu'il offre de payer immédiatement cette bagatelle.

Cela ne fut point difficile. Du premier jour j'avais gagné la partie, et la vieille tante était éclipée par la jeune nièce. Ce matin seulement elle a su mes projets, qui justement se trouvaient parfaitement d'accord avec les siens. Eh! mon Dieu! ne rougis pas, ma Laure; ne viens-tu pas de lui dire que tu l'aimais!

— Oh! c'est un rêve! dit Adolphe tout étourdi.

— Non point. Les millions et ma Laure vous appartiennent. J'ai voulu arriver à la dernière épreuve. Votre bonne mère, prévenue par moi de la surprise que nous vous ménageons, nous a écrit cette histoire de créance retrouvée, pour que, libre, bien libre, vous pussiez suivre la voix de votre cœur. Pardon d'avoir douté un moment de la noblesse de vos sentiments; ma tendresse pour cette enfant est mon excuse.

— Ah! mademoiselle, ai-je quelque chose à pardonner quand vous me faites si heureux!

— Ah! dam! si j'avais revendiqué mes droits... Hein? vous l'avez échappée belle? Mais tout est fini; respirez, épousez ma Laure. Seulement, vous permettrez à sa vieille tante de ne pas se séparer de sa fille d'adoption, de vivre près de vous. Et puis, vous ne direz jamais de mal des vieilles filles: il y en a de bonnes dans le nombre.

— Oh! de bien bonnes, dit Laure, les yeux humides de douces larmes; car c'est pour rester près de ma pauvre mère que vous avez entourée de soins pendant cinq ans, c'est pour m'élever quand le malheur a voulu que je devinsse orpheline, que vous avez refusé de vous marier, et aujourd'hui encore...

— Oh! aujourd'hui, je ne te sacrifie rien du tout. Je n'avais certes pas envie, à soixante ans, d'épouser un étourdi de vingt-cinq ans.

— Et moi maintenant, s'écria Adolphe radieux, je vais vous aimer autant...

— Autant que vous détestiez la vieille fille que vous étiez condamné à épouser.

— A Paris donc! dit M. de Larnac, qui avait assisté en souriant à toute cette scène; car je vous suis, ma vieille amie: je ne saurais plus vivre où vous n'êtes pas. D'ailleurs, je mérite bien d'assister à la fête, je me suis passablement acquitté de mon rôle.

— Et moi donc, dit Mlle de Nohan, n'ai-je pas bien joué le mien? Que pensez-vous de mes mignardises, de mon bonnet coquet et de mes boucles assassines?

— Aujourd'hui, ma belle tante, je vous trouve adorable.

— Flatteur!... Et le portrait, vous le finirez?...

— Après le mariage, dit Adolphe en enveloppant Laure d'un regard plein d'amour; avant, j'aurais trop de distractions.

Mme CLÉMENCE LALIRE.

Le marquis de la Fressange (Attention profonde) s'approche du bureau, et, après avoir dit que le moment est venu où tous les capitalistes bien pensants doivent mettre leurs coffres au service de leurs opinions, il souscrit pour 5,000 fr. (Attention croissante, étonnement général. — M. François Delessert semble dire: Je persiste dans mon opinion.)

Arrivent ensuite cinq ou six conservateurs, aussi connus par l'énergie désintéressée de leur dévouement que par l'abondance de leurs capitaux; ils suivent l'exemple du noble marquis de la Fressange, et s'obligent comme lui pour 5,000 fr., ni plus ni moins. On eût dit qu'ils obéissaient à une consigne.

Après cela, le chiffre des souscriptions individuelles varie et se proportionne à la fortune connue de chacun. On additionne, on réadditionne, et on proclame un total de trois cent vingt mille francs, qui est salué du cri de *Vive le roi!*

Cependant il restait encore à résoudre deux points d'une haute importance. Quelle forme de société adopterait-on? A qui conférerait-on, en attendant la constitution définitive, le soin de grouper de nouveaux adhérents autour du respectable noyau qui venait de se former, et de régulariser les rapports qui devaient naturellement s'établir entre le gouvernement et le nouvel organe de l'opinion conservatrice?

Le premier point donna lieu à des observations très judicieuses sur les dangers de la commandite en fait de presse; on cita des exemples récents, et on décida que, pour enhardir la confiance publique et moraliser la matière, on se constituerait en société anonyme, si faire se pouvait. Quant à l'aménagement provisoire, il fut décidé d'un commun accord que le soin en serait confié à M. Baudouin, dont les relations ministérielles sont déjà établies, et qui, n'ayant à gérer en ce moment que cinq journaux, le *Moniteur Parisien*, le *Moniteur de l'Armée*, le *Journal des Travaux Publics*, le *Vert-Vert* et l'*Entr'acte*, pourrait sans inconvénient donner tout son temps à la fondation du *Conservateur*; car tel est le titre définitivement adopté dans la réunion François Delessert.

Où en est aujourd'hui le grand œuvre du père Baudouin? Je ne sais; mais on assure que ce publiciste éminent procède avec une activité si dévorante qu'il a déjà réuni cinq cent mille francs, et qu'il promet de faire paraître son premier numéro du 25 août au 1er septembre, à l'époque précisée de la chasse aux lapins.

La fondation du *Conservateur* et le salut de l'empire une fois décrétés, la réunion François Delessert se dispersa, profondément étonnée et émue de l'abnégation uniforme avec laquelle des conservateurs qui n'ont qu'un crédit restreint chez leurs banquiers respectifs avaient souscrit pour la somme ronde de cinq mille francs. Dîner habituellement à quarante sous, et donner de verve cinq mille francs comptant à la patrie, c'est antique, admirable, sublime! s'écriait le marquis de la Valette. Mais, en y réfléchissant davantage, on se mit à faire les plus agréables suppositions.

— Je suppose, dit M. S..., que M. Duchâtel les ait fait appeler, l'un après l'autre, et qu'il leur ait tenu à peu près ce langage:

— Mon cher député, votre dévouement au roi et à son gouvernement m'est assez connu pour que je sois certain que vous applaudirez à la fondation d'un journal vraiment conservateur.

— Monsieur le ministre, vous ne sauriez douter des vœux que je fais pour sa prospérité; il aura un immense succès, j'en réponds.

— Je suis certain de la sincérité de vos vœux, mais il nous faut quelque chose de plus substantiel, et j'ai compté sur vous pour une part de cinq mille francs dans l'apport du fonds social.

— Ah! monsieur le ministre, votre confiance me touche jusqu'aux larmes... Des larmes? je vous donnerai toutes celles de mon cœur. En voulez-vous pour vingt mille francs?... Mais des billets de banque, j'en suis, hélas! totalement dépourvu.

— Je le sais, mon cher député, et j'y pourvoirai.

— C'est donc un simple *fidejussor* que votre excellence réclame de mon dévouement au roi et à son gouvernement? Parlez, monseigneur, je suis prêt à recevoir...

— Ah! mais non! il ne s'agit encore que de souscrire résolument pour cinq mille francs, afin de donner l'impulsion et d'entraîner les hésitants. Quant aux fonds, ils vous seront remis à l'époque des versements.

— N'importe, monsieur le ministre, je n'en suis pas moins ravi de trouver une nouvelle occasion de prouver au roi, à son gouvernement et à votre excellence combien je leur suis dévoué. Je souscrirai résolument pour cinq mille francs.

L'honorable conservateur qui se permettait cette supposition demanda à M. T... ce qu'il en pensait.

— Maintenant, répondit celui-ci, je pense que c'est M. Duchâtel qui est un homme antique, admirable, sublime. Vit-on jamais plus d'esprit et de délicatesse?

— Que serait-ce, dit M. S..., si vous connaissiez toutes les sollicitudes du ministre de l'intérieur pour notre journal? Ce n'est pas assez pour lui de songer au matériel; il se préoccupe aussi de la partie morale, et, après avoir fait paternellement observer à M. Granier de Cassagnac que les accusations injustes qu'il poursuivait ne permettent point qu'on le place ostensiblement à la tête du *Conservateur*, il lui a offert une large place dans la rédaction occulte, comme étant, lui Cassagnac, la seule plume ministérielle capable de réfréner l'insolence de Girardin.

— Et qu'a répondu M. Granier de Cassagnac?

— Qu'il ne travaillait pas en chambre, et qu'il irait attendre, dans le manoir de ses aïeux, que l'opinion publique fût revenue de ses préventions contre lui.

— C'est beau!

(La Semaine.)

Paris, le 18 août 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, on remarquait dans l'enceinte de la cour d'assises MM. Klein, de Meynard, et M^{lle} Valory. Ils attendaient le moment d'être introduits successivement dans le cabinet de M. le conseiller Perrot de Chezelles, président des assises de la première quinzaine de septembre, qui remplit, aux termes de l'article 330 du code d'instruction criminelle, les fonctions de juge d'instruction, par suite de l'arrestation de M. Beauvallon et de l'accusation de faux témoignage qui pèse sur lui.

M. Arthur Bertrand et d'autres témoins encore, connus du lecteur, ont été entendus dans l'instruction, qui sera courte, la condamnation de M. d'Ecqueville impliquant, dans la conviction de la justice, le faux témoignage du sieur Beauvallon. On disait au Palais que cet accusé ne s'appelle pas Beauvallon, et qu'il serait tout simplement un sieur Brun, dit Baupin.

Nous croirions cependant jusqu'à nouvel ordre que c'est bien Beauvallon, mais non de Beauvallon, qui est le nom de l'accusé. Son père, qui est connu à la Guadeloupe pour plusieurs duels dans lesquels il s'est défait de ses adversaires, qui étaient, dit-on, ses créanciers, y a toujours été connu sous ce nom de Beauvallon. Nous serions reconnaissants, du reste, envers les magistrats, s'ils voulaient bien prendre des informations précises sur la valeur des titres que prennent, non seulement l'accusé, mais certains des témoins entendus dans le dernier procès. On doit toujours suspecter un homme qui prend un titre ou un nom que son acte de naissance ne lui attribue pas, et c'est par là que commencent d'ordinaire les chevaliers d'industrie.

Si l'affaire se juge dans la seconde quinzaine de septembre, elle sera présidée par M. d'Esparrès de Lussan, qui a jugé l'affaire d'Ecqueville. Si elle se juge dans la première quinzaine, c'est M. Perrot de Chezelles, instructeur de cette affaire Beauvallon, qui présidera les débats.

— Nous avons annoncé plusieurs banquets qui se préparent, entre autres ceux de Saint-Quentin et de Lille. A Meaux, dont le représentant est M. Oscar Lafayette, une démonstration réformatrice du même genre se prépare, et déjà on compte plus de 300 souscripteurs.

— L'*Univers Religieux* se plaint amèrement de ce que les ouvriers qui travaillent à l'église qu'on élève sur la place de Bellechasse, sous l'invocation de sainte Clotilde, aux frais de la ville, n'interrompent pas leur travail le dimanche.

L'*Univers* se plaint toujours. Il se plaindrait si on n'avait pas construit cette église, qui n'était pas nécessaire, et dont le style gothique entraînera d'énormes dépenses. Il se plaint aujourd'hui parce que des pères de famille, après avoir vu tout l'hiver, tout le printemps, presque tout l'été, leurs femmes, leurs enfants, souffrir de la disette, parviennent aujourd'hui, en travaillant les sept jours de la semaine, à leur donner un plus de pain, et à y ajouter quelque nourriture plus fortifiante peut-être. Les chefs du mouvement ultra-catholique, qui font tant de tapage de leur libéralisme, devraient bien commencer par respecter la liberté du travail, la plus sacrée de toutes, et songer un peu que ce travail est la meilleure des prières, quand il a pour but de faire vivre honnêtement un ouvrier, et qu'enfin il vaut mieux que la fréquentation du cabaret.

— Une ordonnance royale fixe du 1^{er} septembre au 31 octobre les vacances de la cour des comptes.

Afrique française.

On écrit d'Oran à l'*Akhbar*:

« L'ex-émir Abd-el-Kader, après l'échec qu'il a fait subir aux troupes de Muley-Abd-er-Rhaman, semble chercher à s'excuser de cette téméraire agression. Il a renvoyé à l'empereur le fils du kaïd tué et restitué 71 chevaux ou mulets.

» Il a ensuite écrit au gouverneur de Fez une lettre dans laquelle il cherchait à sa conduite une interprétation nouvelle. Faradj n'aurait, selon le bruit public, répondu à cette ouverture que par des expressions de mépris, et combattrait de toutes ses forces l'influence qu'Abd-el-Kader cherche à se créer dans cette cité religieuse.

» La déira est toujours sur l'Oued-Koert, et comprendrait au plus un millier de chevaux et 1,200 fusils.

— On lit dans le même journal:

« Jeudi soir, au coucher du soleil, un coup de canon tiré de la Casbah est venu annoncer à la population musulmane que les observateurs envoyés sur l'Atlas par les muftis et les cadis d'Alger avaient aperçu la nouvelle lune, celle du mois de ramadan, pendant lequel a lieu le grand jeûne annuel (*siam el am*); car les Algériens en sont encore à ce système primitif pour déterminer le commencement de chaque mois. C'est par l'observation directe qu'ils se décident en pareille circonstance; et si le temps est couvert, ils commencent le nouveau mois quand le précédent a accompli trente jours, attendu qu'il n'y en a pas de trente-un jours chez eux. Il résulte de cette méthode que le ramadan ne commence point partout le même jour, et que les gens des plaines sont souvent en retard de vingt-quatre heures sur ceux des montagnes, dont les localités élevées forment des observations naturelles.

» Les touristes qui sont en quête d'impressions locales peuvent avoir de curieuses en ce moment, s'ils prennent la peine de monter, un peu avant le coucher du soleil, dans les quartiers musulmans, surtout au grand café de Sidi-Mohamed-Chérif. Ils verront toute cette population affamée et altérée se partager en groupes, dont les attitudes trahissent les goûts dominants. Ici, c'est un fumeur invétéré qui tient la pipe toute bourrée d'une main, et de l'autre un charbon ardent retreint nu dans les petites pincettes du cafetier maure; un autre a la *bokala* (espèce de pot) pleine d'eau tout près du bord des lèvres; un troisième prépare une branche de pastèque, d'autres un morceau de pain. Tous attendent avec impatience le coup de canon qui, en annonçant le coucher du soleil, suspend le jeûne jusqu'au lendemain matin. Cette détonation tant désirée, et qui sera entendue jusqu'au pied du Petit-Atlas, a lieu enfin. Aussitôt toutes ces statues s'animent, tous les bras se meuvent, toutes les bouches s'ouvrent, et à la manière dont chacun mange et boit, à partir de ce moment jusque vers le point du jour, il est facile de voir que les musulmans en prennent pour le jour et pour le lendemain, ainsi qu'on le dit vulgairement.

» Ce jeûne d'un mois est un temps de rude épreuve pour les estomacs exigeants et pour les organisations faibles. La privation complète d'aliments pendant toute une journée, puis les excès de régime de la soirée et de la nuit sont funestes à beaucoup d'individus. Il en est bon nombre qui succombent; mais ceux-là vont droit au paradis, quels que soient leurs péchés: ce qui fait une ample compensation.

» Il est à remarquer que jamais les cadis et les muftis n'ont voulu faire usage de nos calendriers pour fixer le commencement du mois de ramadan ou celui des autres mois. Ils en connaissent pourtant l'exactitude; mais, comme nous disaient dernièrement un Arabe de Dekkna, « c'est une science de chrétien qui ne peut qu'être inspirée » par le diable. Ce serait un grave péché pour un musulman que d'en faire usage.

Chronique.

Allard, de la Croix-Rousse, accusé d'assassinat sur la personne de sa femme, a été condamné hier soir à la peine de mort.

Une foule immense remplissait la salle de la cour d'assises, la salle des Pas-Perdus, et stationnait sur les degrés du Palais-de-Justice.

— Ce matin, dans le quartier Perrache, vers la place Louis XVIII, le cheval d'un officier supérieur du 4^e d'artillerie a été grièvement blessé par un tesson de bouteille. De pareils accidents n'arriveraient pas si les règlements de la voirie étaient exécutés.

— Un facteur rural, attaché à l'arrondissement de Nevers, vient d'être suspendu de ses fonctions pour inexactitude dans son service, notamment dans la distribution des journaux, qu'il se permettait de laisser lire par d'autres personnes que par les destinataires.

— L'ouverture de la chasse dans le département de l'Isère est fixée au 1^{er} septembre.

SPECTACLES DU 20 AOUT 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — M^{me} Sainte-Agnès, vaudeville. — Le Chevalier de Grignon, vaudeville. — César, vaudeville.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — L'Ecole des Maris, comédie. — Le Mariage de Figaro, comédie.

BULLETIN DES SOIES.

Les transactions sur nos marchés continuent à avoir de l'activité; les prix se maintiennent, et tout porte à croire que les commandes qu'amènera la saison où nous allons entrer donneront de la fermeté à l'article.

Les cours de la semaine dernière étaient ainsi établis:

A Joyeuse, soies extra fines,	26 à 27 f. 50 c. le 1/2 kilog.
Soies fines,	24 à 24 80
Soies ordinaires,	18 f. 25 c. à 21 f. 75 c., suivant le mérite.
A Aubenas, soies surfines,	24 à 26 f. 50 c. le 1/2 kilog.
Soies ordinaires,	18 à 21
A Marseille, il s'est vendu, la semaine écoulée, 70 balles en diverses sortes. La soie courante a pris de la fermeté; mais les qualités fines ont éprouvé un peu de baisse. Voici le détail des ventes:	
22 ball. Mestoup et Brousse G. et P. G.,	15 f. » c. 15 f. 50 c. le 1/2 kil.
46 » Perse,	12 25 16
5 » Balla,	11
5 » Salonique,	18 50
7 » Castravan,	12 25
4 » Antioche B.,	9

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

La *Chronique des Deux-Sèvres* signale en ces termes un nouveau conflit entre l'autorité civile et le clergé à l'occasion d'un établissement religieux d'instruction :

« Le comité communal de Niort, représenté par le maire, son président, et deux de ses membres, a frappé à la porte de la maison des dames du Sacré-Cœur de Jésus. L'entrée lui a été refusée, sous prétexte que M^{me} la supérieure était malade. Depuis, cette dame a écrit au maire pour lui annoncer qu'une nouvelle tentative de sa part serait inutile, attendu que Mgr l'évêque de Poitiers avait fait défense formelle de recevoir les inspections des comités. »

« Le maire a communiqué cette lettre au comité communal dans la séance du 26 juillet, et elle y a soulevé de vifs débats. On a flétri, en termes énergiques et justes, la résistance audacieuse opposée par le clergé à l'exécution des lois, et la discussion a été d'autant plus vigoureuse, que l'erreur dans laquelle le comité avait été primitivement jeté par un de ses membres, relativement à l'existence de l'arrêté préfectoral qui régularise son droit d'inspection, avait été plus grande. L'affaire a été déferée au comité supérieur. »

« Le devoir des comités est de la poursuivre avec une inflexible rigueur. Il y aurait plus que de la faiblesse à s'arrêter en chemin. Le droit n'est pas douteux, et c'est au parquet qu'il appartient de faire punir ceux qui ne veulent pas s'y soumettre. Y a-t-il en France une autre loi que la loi française, et un habit quelconque affranchit-il de l'empire de cette loi ? L'autorité civile courbera-t-elle la tête devant la coalition insurrectionnelle des évêques, proclamée par l'évêque de Luçon, et dont celui de Poitiers paraît faire partie ? Nous ne croyons pas qu'il soit possible de laisser consacrer chez nous cette maxime subversive des jésuites de Fribourg, que *quand la loi civile et la loi religieuse sont en désaccord, c'est à cette dernière qu'il faut obéir.* »

Une affaire dont les détails révoltent les esprits les plus habitués aux monstruosités judiciaires vient d'être jugée par la cour d'assises de l'Yonne mercredi dernier 11 courant. Un nommé Casimir Durand, curé desservant de la commune de Guerchy, comparait sous l'inculpation d'attentat aux personnes sur la personne de jeunes enfants dont il faisait l'éducation religieuse. Une heure avant de les faire communier pour la première fois, il s'était livré sur eux à des actes infâmes.

Cette affaire a produit la plus vive émotion dans le nombreux auditoire qui écoutait les faits de l'accusation et le résumé du président. L'abbé Casimir Durand a été condamné à huit années de travaux forcés.

Si Pie IX a de bonnes intentions, il ne doit pas hésiter à prohiber le commerce de reliques apocryphes qui depuis quelques années sont apportées de Rome en France par des charlatans en soutane. Le commerce peut être lucratif pour le gouvernement pontifical, mais il est trop scandaleux pour être toléré par un pape honnête homme et véritablement religieux.

Voici ce qu'à ce propos nous lisons dans le *Progrès de Bennes* :

« On a promené hier, de Saint-Aubin à la chapelle des Capucins, un saint en cire, acheté à Rome, et qui fait, dit-on, des miracles ; plus un reliquaire contenant des reliques de 873 martyrs, ni plus ni moins. Mgr Saint-Marc a prêché un sermon de circonstance après la cérémonie. Il n'a pas dit un mot du nouveau saint ; cette réticence a été de fort bon goût. »

Il se prépare une fête semblable ; les restes d'un saint sont arrivés de Rome dans cette ville et vont être incessamment l'objet d'une procession.

N'est-il pas temps que le pape mette un terme à ces exhibitions ridicules ?

On lit dans le *Publicateur de Saint-Malo* qu'il est question de la reconstitution du siège épiscopal, établi par le concordat de 1817, mais resté vacant par suite de la mort du prélat qui devait l'occuper, et à qui on n'a pas donné de successeur.

On lit dans le *Haro* de Caen :

« M. Guizot est arrivé au Val-Richer avec son fils. On nous dit que l'on doit prochainement convoquer le conseil municipal de Lisieux pour le consulter sur un acte de flatterie incroyable. Il ne s'agirait que de changer le nom de Lisieux en celui de *Guizotville* ! »

Pour prendre une semblable délibération, on aurait attendu l'arrivée de M. Guizot. »

La ville de Toulouse est fort émue, non sans raison. M. Bonnal, architecte de la ville, vient d'être révoqué de ses fonctions, à raison des faits suivants :

Il y a peu de jours, le conseil municipal de cette ville avait discuté à propos d'une somme de 4,000 f. indûment payée par l'administration à M. Cazeneuve, ancien directeur des théâtres de la ville. Les représentations théâtrales n'avaient commencé qu'au mois de juin, et cependant, plus tard, l'administration ne craignit pas de payer à M. Cazeneuve la subvention du mois de mai.

A présent, pour se justifier, l'administration a prétendu que M. Cazeneuve était prêt à jouer dès le mois de mai, et qu'il en avait été empêché par les réparations qui étaient faites en ce moment à la salle du spectacle. Le conseil municipal a répondu qu'il voterait l'allocation si on produisait un certificat de l'architecte de la ville constatant que les réparations faites pendant le mois de mai à la salle de spectacle étaient de nature à empêcher les représentations. Ce certificat fut demandé à M. Bonnal, et M. Bonnal le refusa, ne voulant pas, disait-il, affirmer sur l'honneur un fait qu'il savait totalement faux. Les réparations, ajoutait M. Bonnal, étaient si minimes, qu'on aurait pu jouer tous les soirs. Trois jours après ce loyal refus, M. Bonnal a été destitué.

Il s'agit ici d'une rancune des adjoints de la mairie de Toulouse, dont le maire est, comme on sait, décédé récemment. Les adjoints sont pris en flagrant délit de mauvaise administration et de légèreté ; ils s'en vengent sur un architecte qui refuse de déguiser la vérité, et qui pousse l'indépendance jusqu'à se montrer sincère. Cela servira de leçon, dans les villes administrées, comme Toulouse, par des magistrats qui n'ont pas la confiance de la majorité de la population et du conseil municipal, aux subordonnés qui seront assez hardis pour avoir une opinion. Toutefois, il est assez singulier qu'on déploie une telle sévérité contre un homme honnête qui a reculé devant l'altération de la vérité, lorsqu'un grave procès montre tout le danger qu'il y a à ne point la dire. Nous ne voulons pas faire de comparaison ni de rapprochement ; nous nous bornons à déclarer que l'affaire Bonnal n'est pas indigne de toutes les hontes que nous avons vu se dérouler depuis quelque temps.

L'audience de la première chambre du tribunal civil de Paris a été troublée ces jours derniers par un incident singulier. Un avocat plaideait, les fenêtres qui donnent sur la cour d'entrée de la prison de la Conciergerie étaient ouvertes, quand tout-à-coup sont venus s'abattre dans la salle deux oiseaux de forme étrange, dont le vol lourd et bruyant a troublé l'audience et interrompu l'avocat au milieu de sa plaidoirie. On a reconnu bientôt que ces deux visiteurs étaient des hiboux, qui ont fini par reprendre, pour sortir, le chemin par lequel ils étaient entrés. Ces oiseaux avaient été délogés sans doute de l'asile

ordinaire qu'ils occupaient dans les hautes et sombres tours du Palais. En ce moment même, le faite de la plus haute de ces tours venait d'être enlevé.

On écrit de Clairvaux au *Propagateur de l'Aube* qu'il n'y a encore eu jusqu'ici que six détenus qui aient subi des interrogatoires, et, par un hasard singulier, ce sont les boulangers, infirmiers, cuisiniers et contre-maitres, tous employés par l'entreprise générale, tous ayant ce que, dans le langage de la prison, on appelle les *vivres gras*, qui viennent témoigner contre le régime de la maison centrale. Comment veut-on obtenir des renseignements, comment veut-on constater la matérialité des reproches, si l'enquête se fait dans de pareilles conditions ? C'est dans les ateliers, dans l'infirmerie qu'il faut aller chercher des témoignages vivants des ravages causés par le régime des maisons centrales. D'ailleurs, peut-on sérieusement espérer la manifestation de la vérité, quand on s'adresse à des subordonnés qui ont à perdre une condition douce, presque agréable ?

Malgré l'espoir que nous avions, il y a peu de jours, d'après la publication d'un avis qui est évidemment pour nous maintenant le résultat d'une erreur, il faut renoncer à voir retrouver la corvette le *Berceau*, et mettre encore ce bâtiment sur la fatale liste de ceux dont nous avons à déplorer la perte depuis trois ans. On lit dans le *Moniteur* :

« Dans notre numéro du 6 juin dernier, nous avons fait connaître à nos lecteurs le sommaire de la correspondance adressée au gouvernement, le 2 février précédent, par M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant de la station de Bourbon, sur le sort de la corvette le *Berceau*, qui se trouvait dans les parages de Madagascar pendant l'ouragan du 13 décembre 1846. »

Les circonstances qui ont suivi cet ouragan, et plus encore la nature des épreuves recueillies sur les plages de Sainte-Marie, étaient une preuve trop certaine que cette corvette ne pouvait être allée chercher un refuge dans un des archipels situés au N.-E. de Madagascar, et qu'elle avait dû sombrer dans les parages mêmes de notre établissement de la côte orientale malgache. De nouvelles recherches, auxquelles s'est livré M. Desfossés, n'ont que trop justifié cette opinion.

D'après le témoignage de cet officier supérieur, le *Berceau* avait le meilleur équipage de la division de Bourbon, et il était dirigé par des officiers d'une énergie et d'un savoir-faire bien reconnus, lorsque la Providence est venue l'atteindre par un de ces phénomènes terribles devant lesquels toute force humaine ne peut que s'humilier.

Tout espoir de retrouver la corvette étant désormais perdu, un service funèbre en mémoire de ces dignes *serviteurs du roi* a été célébré, le 23 avril, à Saint-Denis. La population de la colonie et les marins de la station s'y pressaient en foule, réunis par les mêmes sentiments d'estime et de regrets. »

On annonce que M. Mauguin se propose de publier une *Histoire de la Restauration*. La, dit-on, recueilli pour cette publication des documents très importants, et qui jetteront un grand jour sur des événements auxquels il a assisté, auxquels il a été mêlé, et sur des hommes qu'il a connus mieux que personne. Le travail de M. Mauguin serait destiné à faire suite à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, et ne se composerait pas de moins de dix volumes.

A la date du 1^{er} janvier dernier, le nombre total des fous soutenus par les paroisses et les villes d'Angleterre et du pays de Galles était de 10,429, et celui des idiots, de 18,665.

On annonce un bien triste événement arrivé vendredi dernier à Arras à un officier du 4^e régiment de cuirassiers, dont une partie est en garnison à Lille. Pendant une promenade auprès des remparts, le cheval que montait l'officier s'est emporté, a franchi le parapet, et s'est précipité avec son cavalier dans le fossé. On a retiré l'officier dans un état déplorable. Le cheval n'avait que de légères blessures. (*Echo du Nord.*)

Dernièrement le steamboat *Niagara* partit de New-York pour son voyage quotidien à Albany ; mais, arrivé à la hauteur de Sing-Sing, le récipient à vapeur a fait explosion ainsi qu'une des parois de sa chaudière, emportant le tuyau de la chambre des chauffeurs et celle du barbière et causant diverses autres avaries au bâtiment. Deux hommes de l'équipage ont, en outre, été lancés par-dessus bord et n'ont pu être sauvés.

Le *Roger-Williams*, qui se trouvait à deux milles en arrière au moment du désastre, a recueilli les passagers du *Niagara*, tandis que le *Tom-Powell* le remorquait jusque près du rivage.

Au moment de l'accident, le *Niagara* marchait à raison de vingt milles à l'heure et faisait force de vapeur pour distancer le *Roger-Williams*. On attribue l'accident à cette circonstance.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

BERNE, 16 août au matin. — C'est aujourd'hui que la diète abordera l'épineuse question de la révision du pacte. On pense qu'il sera proposé et voté de renvoyer cet objet à une commission composée des députés de tous les états qui admettent la nécessité actuelle d'une révision et qui voudront y prendre part. Quelques états paraissent avoir l'espoir d'obtenir, en cette importante affaire, un résultat quelconque ; d'autres, quoique pleins de bonne volonté, ont acquis depuis long-temps une incrédulité de bronze à ce sujet.

Des lettres reçues de Lucerne annoncent qu'immédiatement après l'avis du dernier arrêté de la diète, le conseil d'état s'est réuni extraordinairement, et qu'il a décidé non seulement de ne pas reconnaître cet arrêté, mais encore de poursuivre, avec plus de vigueur que jamais, les préparatifs de guerre. Le conseil d'état paraît compter sur une importante partie de la population.

Le gouvernement du Tessin, prenant en considération les dangers de la situation actuelle a décidé de mettre en état, avec la plus grande célérité possible, le personnel et le matériel militaires dont il peut disposer.

L'idée de mettre à exécution, même par la voie des armes s'il le faut, l'arrêté de dissolution du Sonderbund, paraît avoir fait des progrès marqués dans le canton de Saint-Gall. Les nouvelles qu'on en a reçues depuis deux ou trois jours donnent à croire que ce canton ne se séparera point de ceux qui, jusqu'ici, ont formé, avec bien des efforts et bien des concessions réciproques, la majorité.

La dépêche de lord Palmerston à M. Peel a été communiquée au président de la diète par une simple lecture, et aucune copie ne lui en a été remise, jusqu'à ce jour du moins. On tient pour certain que cette dépêche repose sur des principes diamétralement opposés à ceux de la dépêche Guizot.

Le bruit se répand de plus en plus que M. Bois-le-Comte a demandé son rappel.

16 août au soir. — La diète a aujourd'hui entamé la question de la révision du pacte. On peut prévoir que la révision sera décidée par une majorité de douze voix au moins et que l'on nommera une grande commission dans ce but.

Zurich a fait observer que depuis 1832 il a toujours été pour la révision du pacte. Il est opposé à l'introduction du régime unitaire ; il veut la souveraineté cantonale pour lui et pour les autres ; mais aucun canton ne peut subsister sans la confédération, quelque grand et puissant qu'il soit. Zurich ne méconnaît pas les difficultés de la

révision ; il faut du temps et de la patience. Mais Zurich s'élève : tout contre la prétention de l'étranger de vouloir contester à Suisse le droit de se constituer comme elle l'entend, droit qu'elle eu de tout temps et que les traités de 1815 ont positivement reconnu. La Suisse ne se mêle pas des affaires de ses voisins ; c'est au point qu'on l'accuse d'égoïsme et de ne pas avoir d'entrailles pour les autres peuples. Les faits prouvent avec la dernière évidence qu'il y a plus d'ordre chez nous que dans les autres pays de l'Europe. Aussi Zurich repousse-t-il avec indignation ces accusations de tendances anarchiques et anti-sociales, ces accusations de vouloir opérer une révolution fédérale et introduire le régime unitaire, qui se répètent dans toutes les feuilles conservatrices de la Suisse et de l'étranger.

Les autres députations de la majorité ont parlé dans le même sens, en réservant toutes le maintien de la souveraineté cantonale et les voies légales, car personne ne songe à opérer une révolution ni à détruire la souveraineté des cantons.

D'un autre côté, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Appenzell Extérieur et Intérieur ne repoussent pas la révision d'une manière absolue ; mais ils trouvent le moment inopportun, et réservent expressément que le pacte ne pourra être révisé, en tout ou en partie, que par l'unanimité des états ; ils se réservent aussi la souveraineté cantonale. Zug semble se prononcer encore plus favorablement pour la révision que les cantons de la minorité ; mais il ne trouve pas que le moment soit venu. Comme Glaris, il voudrait des déclarations rassurantes des grands cantons. Il ne craint pas l'introduction du régime unitaire, véritable fantôme ; mais une représentation des cantons en diète, basée sur la proportion, même faible, de la population, lui causerait de vives alarmes, et il la repousse comme une atteinte à la souveraineté cantonale. Fribourg s'est opposé à la révision avec une violence concentrée. Il ne veut pas de la révision au moment, dit-il, où le mot de garantie constitutionnelle se traduit en celui de spoliation, au moment où l'on nous parle des douceurs de l'acte de médiation, où quelques grands cantons ont le privilège d'une représentation plus forte. Soleure a annoncé vouloir attendre encore avant de se prononcer. Bâle-Ville, faisant un pas en avant, se prononce pour la révision du pacte, de préférence à une révision partielle, celle des articles 9 et 10, relatifs au directoire fédéral ; il y prendra part ainsi qu'à la nomination d'une commission. Le député recommande la prudence et fait des vœux pour que toutes les questions qui nous divisent puissent s'arranger pacifiquement.

Au moment du départ du courrier, la discussion était parvenue jusqu'à Thurgovie, dont le député parlait encore.

Il est maintenant certain que 13 voix, savoir : Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud et Genève, voteront la révision du pacte et l'établissement d'une commission composée d'autant de députés qu'il y aura de cantons prenant part à la révision. Les autres cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg, Appenzell, Valais et Neuchâtel, voteront contre ; la plupart s'abstiendront. On ne sait cependant pas si Lucerne et Neuchâtel ne prendront peut-être pas part à la nomination de la commission, la majorité s'étant prononcée pour la révision, car Lucerne s'est réservé de le faire.

On lit dans la *Revue de Genève* :

« La discussion sur la réforme du pacte a été terminée en une seule séance. Il a été décidé, par une majorité de treize voix, que l'objet serait renvoyé à une commission chargée de faire des propositions de révision. Cette commission est composée de députés de tous les états qui ont voté en faveur de la révision. »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid que la réconciliation de la reine et du roi paraît à la veille de s'effectuer. Le roi, dans sa conférence avec le ministre de l'intérieur, a dit qu'il n'avait pas pris part à certains manifestes. Il a dit aussi qu'il n'ajoutait pas foi aux histoires circulant sur la reine et le favori actuel ; mais il a fait remarquer que, pour la décence, cette personne et ses amis les plus immédiats devraient être envoyés à distance de la capitale. On doute cependant que Serrano consente à s'éloigner, et que le cabinet dont il est l'appui ose lui en donner l'ordre.

La reine était attendue vendredi dernier à Madrid. On pense que son retour sera suivi d'une modification ministérielle, ou même d'un changement de cabinet.

O'Donnell, le général rebelle qui, en 1841, s'empara par trahison de la citadelle de Pampelune, en même temps que Diego Leon et Concha commettaient leur criminelle tentative de Madrid, avait été récompensé par le poste de capitaine-général de Cuba, l'un des postes les plus largement rétribués qui existent. Aujourd'hui sa révocation est arrêtée ; on désigne comme devant le remplacer le comte Mirasol, capitaine-général de Porto-Rico. En même temps que sa destitution, O'Donnell recevra l'ordre de voyager deux ans à l'étranger.

PORTUGAL.

Les nouvelles de Lisbonne reçues en Angleterre vont jusqu'au 9 août.

Fatigués de voir leurs représentations méprisées, les ambassadeurs des trois puissances intervenantes se sont décidés à envoyer, le 5, une note collective à la reine, en lui demandant formellement l'exécution de ses engagements et le renvoi immédiat de son ministre. La note était en français et la rédaction de M. de Varennes. En voici l'analyse :

Après avoir admis le droit incontestable de S. M. T. F. de nommer librement son gouvernement dans les circonstances ordinaires, l'ambassadeur déclare que les trois puissances intervenantes ont pris une certaine responsabilité qui les engage aussi bien que la reine ; et, rappelant les termes exprès du protocole signé à Londres le 21 mai, il presse vivement S. M. portugaise de renvoyer son ministre, conformément à l'article 3 du protocole précité. La note s'abstient de qualifier les ministres, comme de déduire les motifs qui nécessitent leur changement ; mais elle insiste vivement pour l'adoption de cette mesure, qui peut seule consolider la tranquillité du royaume.

Le 8, aucune réponse n'avait encore été faite à la démarche collective des trois ambassadeurs ; mais on annonçait, d'une manière positive, que le gouvernement portugais avait imaginé, comme faux-fuyant, d'en appeler de la conduite des ministres de France et d'Angleterre à ces puissances elles-mêmes, dans l'espoir de voir leurs instructions modifiées dans un sens favorable à sa requête. Aussi, à bord du paquebot qui a apporté ces nouvelles, un envoyé a pris passage, chargé de remettre cet appel à lord Palmerston et à M. Guizot.

On regardait, à Lisbonne, cette démarche comme tout-à-fait indigne du caractère royal, et l'on voyait ainsi avec peine se confirmer les projets de résistance qu'on avait prêtés à la reine. Une autre circonstance est encore venue redoubler toutes les appréhensions. Le comte de Thomar (Costa Cabral), qui, lors du mouvement septembriste, a été envoyé en ambassade à Madrid, a sollicité et obtenu son rappel. On ne doute pas qu'il ne soit bientôt à la tête de ses partisans, qui tiennent de toutes parts des réunions secrètes, et méditent, assure-t-on, d'accord avec le gouvernement, un coup de main réactionnaire.

Au milieu de toutes ces circonstances, de toutes ces menées, la position des diplomates étrangers est fort difficile. Celle de l'ambassadeur

de France vient encore d'être aggravée par un incident fâcheux. Les régiments chartistes que le gouvernement a renvoyés dans les Algarves parcourent la province en pays conquis et profitent de la paix rétablie par les forces intervenantes pour exercer des vengeances contre les principaux chefs du mouvement septembriste. Dans leur fureur de dévastation, de ruine et de pillage, il ont assailli, pendant la nuit du 31 juillet, la demeure du senhor H. de Carvalho, vice-consul de France à Haro, ont saisi sa maison et brisé plus de cent glaces. M. de Varennes vient d'envoyer le bateau à vapeur de l'état le *Solon* dans ces parages pour faire une enquête sur ces faits; mais comme la personne offensée est un démocrate pur, on doute fort, connaissant la lenteur ordinaire du gouvernement portugais à réparer les injures, que la diplomatie française obtienne facilement satisfaction.

Le comte das Antas n'est pas parti pour l'Angleterre, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention; pour ne pas s'exposer, il a dû s'enfermer à l'ambassade du Brésil, dont il ne pourrait sortir sans danger. De là, il a écrit aux ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne, réclamant le bénéfice de la liberté qui lui a été accordée et la protection due à tout citoyen. Sir E. Seymour et M. Ayllon, déjà fort embarrassés d'obtenir des concessions plus urgentes, ont prié, en quelques mots, de prendre encore patience; mais M. de Varennes, avec un courage digne d'une meilleure cause, lui a fait une plus longue réponse, en cherchant à justifier la conduite de son gouvernement.

« Quoique la marche de la diplomatie, dit-il, ne soit pas aussi rapide que celle d'une campagne militaire, vous pouvez être assuré que les conditions du protocole seront rigoureusement exécutées. »

En attendant la réalisation de cette promesse, la reine ne paraît pas plus soucieuse des autres articles du protocole que de celui qui ordonne la formation d'une administration neutre. Malgré les assurances répétées du *Diario*, annonçant tous les jours le rétablissement de la paix, rien n'a encore été publié relativement aux prochaines élections.

— On lit dans le journal anglais *the Express* du 14 août: « Nous apprenons par le télégraphe électrique de Southampton l'arrivée du bateau à vapeur *le Pacha*, qui a quitté Lisbonne le 9 août. La reine a signé le protocole des trois puissances. »

L'un des articles de ce protocole porte, comme on sait, le changement du ministère portugais.

D'après un autre article, les troupes espagnoles ne doivent rester que deux mois en Portugal. Ce terme étant expiré, M. Ayllon a ordonné à la division espagnole de rentrer en Espagne. Ce mouvement a dû commencer le 11.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

La lettre suivante, écrite de Montevideo le 10 juin, ne paraît plus

laisser aucun doute sur le nouvel échec éprouvé par la diplomatie française auprès de la république argentine:

« Nos nouvelles de Buenos-Ayres sont de lundi dernier (7 juin). Elles nous annoncent que dans cette ville on ne croyait déjà plus à un arrangement. M. Harris a été consulté par les plénipotentiaires, qui lui ont communiqué les propositions dont ils étaient porteurs. Il a mis tout en œuvre pour les faire accepter à Rosas, mais sans succès; il n'a pu triompher de la résistance du dictateur. Si les instructions des ministres de France et d'Angleterre ne leur permettent pas d'aller plus loin, soyez certain qu'il n'y aura pas encore cette fois de traité de signé. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

L'Eau de Tonquin et la Poudre pour détruire les Cafards (blatte, scarabée domestique) se trouvent toujours rue des Bouquetiers, 1, au 2^{me}, à la FABRIQUE DE POUPIÈRES. C'est le seul dépôt qui existe à Lyon. L'inventeur, depuis long-temps connu, se charge de nettoyer les lits à domicile et garantit ses préparations. — Avis aux personnes qui redouteraient de faire elles-mêmes la *razzia* si nécessaire à leur repos.

Café du Pavillon, place Bellecour.

Aujourd'hui 20 courant, musique militaire du 68^e régiment de ligne, de six à dix heures du soir.

De vastes tentes sont disposées pour abriter les consommateurs en cas de mauvais temps imprévu.

AVIS. Le sieur Truffet, marchand-tailleur à L'Huis (Ain) prévient MM. les négociants de Lyon qu'un industriel s'étant déjà servi de son nom pour escroquer de l'argent, recommande de nouveau pour de la marchandise. Par conséquent, il prie les personnes qui pourraient y avoir confiance de n'ajouter foi qu'à sa signature revêtue de son cachet.

C'est à tort que l'on dit que l'**Hôtel des Trois Ambassadeurs**, tenu par le sieur Burdel, est vendu ou est à vendre; le propriétaire n'en a jamais eu l'intention.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET,

pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSET, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Paris du 18 août 1847.

Les fonds anglais sont arrivés au même cours que samedi, et le 3 0/0 a été fait avant l'ouverture à 76 75. Au parquet, il a ouvert à 76 83, il a été coté un moment à 76 80, puis il est remonté à 76 93, et il a fermé à 76 88. Dans la coulisse, les dernières opérations ont été faites à 76 90.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	76 90	Saint-Germain	790
Quatre pour cent	101 60	Versailles (rive droite)	280
Quatre et demi pour cent	103 75	Versailles (rive gauche)	173
Cinq pour cent	118 15	Paris à Orléans	1255 75
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	933
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	600
Quatre 1/2 p. cent belge	»	Avignon à Marseille	615
Cinq pour cent belge	»	Strasbourg à Bâle	475
Récépissés Rothschild	»	Orléans à Vierzon	363
Cinq pour cent romain	98 1/2	Orléans à Bordeaux	477 50
Trois pour cent espagnol	»	Chemin du Nord	553
Banque de France	5200	Paris à Strasbourg	596 25
Banque belge	»	Tours à Nantes	370
Caisse Lafitte	»	Paris à Lyon	440
Comptoir Ganneron	1072 50	Lyon à Avignon	447 50
Obligations de Paris	»		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 20 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1240	1245 75	1242 50	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	963	967 50	963	967 50
prime d. 10	»	»	965	970	973	977 50
Avignon à Marseille	»	»	627 50	620	628 75	621 25
prime d. 10	»	»	650	653	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	567 50	566 25	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	556 25	558 75	557 50	556 25
prime d. 10	»	»	541 25	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	598 75	597 50	598 75	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	»	»	580	581 25	580	578 75
prime d. 10	»	»	582 50	585 75	»	»

L'ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DE SAINT-SEINE, PRÈS DIJON.

Venant de passer en d'autres mains, l'administration en est entièrement renouvelée. Le public est prié d'adresser *franco* au docteur GUETTER, premier médecin de cet établissement, la correspondance relative à la direction médicale. (908)

CAPSULES AU COPAHU PUR.

2 fr. 50 c. le flacon, au lieu de 4 et 5 fr., préférables à tout autre remède pour la prompte guérison des maladies secrètes. — A la pharmacie BÉRAL, à Paris. — Dépôt à Lyon, à la pharmacie LAROCHE, rue Saint-Polycarpe, 10, et dans toutes les pharmacies. (7410—8162)

HÉMORRHOÏDES. Baume qui les guérit instantanément sans répercussion, succès constaté par presque tous les médecins.

Chez Paul GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris. (7645)

DÉPÔTS, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

Cabinet de T. Poyard, expert-arbitre de commerce, rue d'Algérie, 13.

VENTE JUDICIAIRE

DU FONDS DE CAFE
dit *Messager des Dieux*,
Sis à Lyon, 2, place des Célestins.

Il sera procédé à cette vente, par la voie des enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e Morand, notaire à Lyon, le LUNDI 30 AOÛT, A ONZE HEURES DU MATIN, sur la mise à prix de 5,000 f., outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé chez ledit notaire.

Pour les renseignements ou traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser :

A M^e Morand, notaire à Lyon, 17, rue Saint-Dominique, dépositaire du cahier des charges;
Et à T. Poyard, liquidateur judiciaire du commerce Lashermes. (5128)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n° 11, à la Guillotière.

1^{re} publication.

Le vendredi trois septembre 1847, à midi, chemin de Villeurbanne, vis-à-vis la ferme de la Part-Dieu, il sera procédé à la vente d'une baraque située sur ledit chemin, ayant diverses ouvertures, construite en briques et plâtre, saisie au préjudice du sieur Blondel. Au comptant. (3073)

Même étude.

3^e publication.

Le vendredi vingt-sept août 1846, à midi, rue Madame, à la Guillotière, il sera procédé à la vente d'une maison dite baraque, portant le n° 73, et divers hangars en briques, saisis au préjudice du sieur Beaumegarde fils. Au comptant. (3074)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-trois août 1847, à dix heures du matin, sur la place dite Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en forge avec soufflet, établis, étaux, machine à vapeur, enclumes, outils, table, poêle en fonte, chaises bois et paille, batterie de cuisine, etc. (3377)

AVIS. On demande un écrivain lithographe. S'adresser chez M. Veyret, grande rue Mercière, 43, au 1^{er}, à Lyon. (2382)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-trois août 1847, à dix heures du matin, à la Croix-Rousse, cours d'Herbouville, 20, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que tables, chaises, billard, comptoir, poêle, corbeille, bouteilles, barilles, lit, placards, etc. (3213)

A VENDRE.

BELLE JUMENT ANGLAISE.

S'adresser hôtel du Parc. (2380)

CHAMBRES GARNIES

ET PENSION BOURGEOISE.

On céderait de suite cet établissement, au centre des affaires et facile à gérer pour une dame, à des conditions très avantageuses. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (924)

A VENDRE OU A LOUER, A LONG BAIL.

UNE BELLE FABRIQUE ayant été bâtie pour une sucrerie, située au Pont-de-Ruy (Isère), à un demi-kilomètre de Bourgoin, sur la route royale de Lyon à Chambéry.

Cet établissement peut servir à toutes sortes d'industries, tissage ou soierie, etc. Ce local, situé sur le bord de la rivière, est de la contenance d'un hectare, entouré de murs, et possède une très belle cheminée à vapeur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Astier, avocat, à Jailleux (Isère). (2383)

A VENDRE

Pour cause de maladie, un **Fonds d'Épicerie et de Mercerie**, bien achalandé, et d'un revenu certain, situé à Saint-Genis-Laval (Rhône). S'adresser au sieur Gazagne, épicière à Saint-Genis-Laval. On donnera toutes les facilités pour le paiement. (900)

Plus d'Arsenic!!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

A VENDRE

à l'amiable et au comptant pour cause de départ. — **Un Joli Fonds d'épicerie, légumes, fruits et vin à porte-pot**, bien achalandé, et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Peu de fonds disponibles pour l'exploiter avec succès.

S'adresser rue d'Egypte, 2, à la Buvette de la Polka, aux Célestins, chez M. Gay. (883)

Cabinet de Lecture à vendre.

Il est assorti de toutes les nouveautés, outre les œuvres des célébrités littéraires. Sept à huit mille volumes. Quartier avantageux. Loyer de moins de 400 f. Bonne clientèle. Revenu annuel : 2,500 f.

S'adresser à l'Office de Publicité, rue Saint-Marcel, 32, au 1^{er}. (919)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e Trouvé, avoué près le tribunal de première instance de Lyon, située ci-devant place des Carmes, 5, est transférée, à dater du 20 juillet courant, quai d'Orléans, 1, à l'angle de la rue Constantine, à l'entresol. (5382)

COMICE AGRICOLE

Tenu à Condrieu le 23 de ce mois.

Ce jour-là, MM. VACHON PÈRE FILS ET C^e feront partir du quai de l'Arsenal, à six heures du matin, un bateau à vapeur, l'**Etoile n° 2**, qui touchera à Givors, Vienne et Condrieu. (2386)

AVIS.

MM. les actionnaires des Fonderies et Forges de l'Horne sont prévenus qu'aux termes de l'article 22 des statuts de la Société anonyme, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le lundi sept septembre, à onze heures, dans les bureaux de la Compagnie, rue Sainte-Hélène, n° 41. (925)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur CASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)

CAFÉ A CÉDER.

Cet établissement, exigeant peu de fonds et ayant un débit très suivi et assuré par sa position, sera cédé de suite pour cause de santé. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (923)

AVIS.

On donnera 10,000 f. à celui qui pourra repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves: Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 fr.; demi-flacon, 5 fr.

Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2344)

EXPOSITION

de Châles cachemire français et des Indes.

Hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique.

M. LÉON, fournisseur breveté de S. M. la reine des Français, a l'honneur d'informer les dames que son séjour en cette ville ne sera que de huit jours pendant lesquels on pourra remarquer le plus beau choix de cachemires qu'il soit possible de voir, pour les dessins, la qualité et la modicité des prix. Tous ces articles seront vendus à prix fixe.

Les dames qui désireront que l'on passe chez elles sont priées d'écrire ou de laisser leur adresse.

Nota. — Faisant l'exportation en pays étranger, il reprend en échange les châles anciens, bijoux et parures démodés, les anciens tableaux et objets d'art. (917)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; à Courcier; à Saint-Etienne; à Yvetot; à Villefranche; à Morel; à Mâcon; à Trévins; à Vienne; à Delange; à Voiron; à Planas; à Grenoble. (7269)

LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, Rue Poulaille, 19.